

INFORMATIONS SUR L'ENFANT

Nom :	Prénoms :
Date et lieu de naissance :/../.. A	Sexe Masculin ☐ Féminin ☐

INFORMATIONS SUR LE LIEU DE RESIDENCE PRINCIPALE DE L'ENFANT

(EN CAS DE "GARDE ALTERNEE", INDIQUEZ LE DOMICILE QUI DEFINIRA LE PERIMETRE SCOLAIRE)

N° :Voie :

Suite (chez, ...)

Code postal :Ville :

REPRESENTAUX LEGAUX DE L'ENFANT

REPRESENTAL LEGAL N°1	NOM
	NOM D'USAGE
	PRENOMS
	SITUATION FAMILIALE (1)
	ADRESSE
	TELEPHONE DOMICILE
	TELEPHONE TRAVAIL
	(obligatoire) PORTABLE
	(obligatoire) COURRIEL
	(obligatoire) QUALITE Mère ☐ Père ☐ Autre ☐
N° ALLOCATAIRE CAF	

REPRESENTAL LEGAL N°2	NOM
	NOM D'USAGE
	PRENOMS
	SITUATION FAMILIALE (1)
	ADRESSE
	TELEPHONE DOMICILE
	TELEPHONE TRAVAIL
	(obligatoire) PORTABLE
	(obligatoire) COURRIEL
	(obligatoire) QUALITE Mère ☐ Père ☐ Autre ☐
N° ALLOCATAIRE CAF	

(1) : Mariés = M, PACS = P, Union Libre = U, Divorcé(e) = D, Séparé(e) = S Veuf(ve) = V, Célibataire = C

J'autorise les services municipaux de la commune d'Apprieu à utiliser mes coordonnées (téléphone, adresse postale et courriel) dans le cadre de la diffusion d'informations liées au fonctionnement des écoles et des services périscolaires.

OUI ☐

NON ☐

Enfants de moins de 3 ans non scolarisés, résidant à la même adresse

Nom, prénom et date de naissance :

Nom, prénom et date de naissance :

INSCRIPTION SCOLAIRE

RAPPEL

L'affectation d'un élève dans une école maternelle ou une école élémentaire relevant de l'enseignement public obéit à la sectorisation scolaire.

Les élèves sont scolarisés en fonction des places disponibles dans l'établissement scolaire correspondant à leur lieu de résidence. Si les effectifs de l'école de secteur sont trop importants, une réorientation dans un établissement de proximité pourra être proposée aux familles. En accord avec l'Inspection Académique, aucune réorientation ne pourra être proposée en cours d'année pour les enfants de moins de 3 ans.

Les parents se présentent pour inscrire leurs enfants en mairie d'Apprieu avec les documents demandés ci-dessous. Une fois le dossier réputé complet par les services de la mairie, l'école reprendra contact avec les familles.

L'admission définitive sera prononcée par la direction de l'école selon ses possibilités d'accueil au moment de la sollicitation.

Première inscription : ☐ Oui ☐ Non

L'enfant est déjà inscrit dans un autre établissement :

Nom du dernier établissement fréquenté : Ville :

Vous sollicitez une inscription en : ☐ Maternelle ☐ Élémentaire

Pour la rentrée scolaire : Pour la classe de :

A la date du (pour les inscriptions en cours d'année):

****En cas de garde alternée, les deux parents doivent se présenter pour l'inscription scolaire.***

REPRESENTANT LEGAL 1 Nom-prénom	REPRESENTANT LEGAL 2 Nom-prénom
Fait le : Signature :	Fait le : Signature :
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
DOSSIER REPUTE COMPLET LE : SAISINE ONDE EFFECTUE LE :	
SIGNATURE SERVICE SCOLAIRE-PERISCOLAIRE	

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES :

- ☐ La photocopie intégrale du livret de famille ou une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant,
- ☐ Un justificatif de domicile (datant de moins de moins de 3 mois)

Si vous êtes locataires ou propriétaires, fournir une photocopie au choix de :

- Facture gaz, eau, électricité ou de téléphone fixe,
- Attestation d'assurance habitation
- Impôts sur le revenu ou taxe foncière
- Quittance de loyer. En cas de prélèvements mensuels, fournir l'échéancier ou une attestation de paiement de moins de 3 mois.
- Si vous venez de déménager et que vous n'avez pas encore l'un des documents ci-dessus, fournir une copie du contrat de location ou de l'acte de vente datant de moins de 3 mois

Si vous êtes hébergés, vous devez joindre l'ensemble des documents suivants :

- Un justificatif de domicile à votre nom à l'adresse de l'hébergeant,
- La photocopie d'un justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de 3 mois
- Une photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant
- L'attestation d'hébergement sur l'honneur signée par l'hébergeant et la famille hébergée

☐ l'attestation de résidence sur l'honneur, à remplir sur place en mairie : l'un des parents doit obligatoirement indiquer l'adresse de son domicile pour définir l'école que l'enfant fréquentera, en référence au périmètre scolaire défini par Monsieur le Maire (art. L131-5 et L131-6 du Code de l'Éducation).

Le cas échéant :

☐ Le certificat de radiation de l'enfant inscrit dans un autre établissement scolaire,

☐ Suivants les situations : les documents complémentaires à fournir

➡ Parents divorcés ou séparés avec jugement : Joindre la photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant.

➡ Parents séparés sans, ou en attente de jugement, remplir l'attestation de résidence sur l'honneur.

Article 441-7 du Code Pénal "Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ;
- De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui".

RGPD : Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à la mairie d'Apprieu ainsi qu'aux écoles publiques de la commune d'Apprieu. Pour la finalité suivante : inscription, admission aux établissements scolaires communaux et aux services périscolaires. Les destinataires de ces données sont : les services municipaux et établissements scolaires publics. La durée de conservation des données est de 10 ans Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à : Mairie d'Apprieu- 45 route de Lyon-38140 Apprieu. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. ».